

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE421

présenté par
Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À la première phrase de l’alinéa 28, substituer à la première occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.